

2020-11.03-07

Feuillet 129

Communauté de
Communes Avre Luce Noye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 46

· dont suppléés : 5

Membres représentés : 7

Votants : 53

Date de la convocation

05 mars 2020

Secrétaire de séance :

Michel BOUCHER

L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Fransures, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs BARRE, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, HACKE (suppléant de M. CARON), DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, , LOGEART, REMY, LAMBERT (Suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEFEVRE (Suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme BLIN de M. HEBERT, M. LOGEART de Mme ROUX, M. REMY de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs AMARA, BINET, POTTIER, TEN, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, ROUX, BLONDEL, MARCEL

Messieurs AUBRY, FRANCELE, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, HEBERT, DUTILLEUX, GAUMONT, VAN DE VELDE, CLEMENT, BARRE

OBJET : CREATION / SUPPRESSION D EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, 1^{er} Vice-Président,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Vu l'avis favorable du Comité technique du 17 février 2020,

Vu notamment, la délibération du Conseil communautaire en date du 11 mars 2020, relative au tableau fixant les taux de promotion d'avancement de grade (le cas échéant),

Considérant les besoins du service,

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création et la suppression de ces emplois et de valider le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

(Pour – 42, Contre : 1 : M. JUBERT, Abstentions - 10 : Mme ATTAGNAT, M. BEAUMONT, M. CAPPELLE, M. DAIGNY, Mme SAINT QUENTIN, M. LECONTE, Mme NANSOT, M. PALLIER, M. PELTIEZ, M. VAN GOETHEM)

le Conseil Communautaire :

- **décide de supprimer :**

Filière technique :

- 1 emploi d'Adjoint Technique titulaire à temps non complet (25/35) au 1^{er} janvier 2020
- 1 emploi d'Adjoint Technique, non titulaire à temps complet à compter du 17 avril 2020
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, titulaire à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2020
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet (10/35) à compter du 1^{er} Mars 2020
- 1 emploi d'Adjoint Technique titulaire à temps non complet 23.4/35 à compter du 1^{er} Avril 2020

Filière Administrative:

- 1 emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe titulaire à temps complet à compter du 1^{er} Juillet 2020
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (20/35) à compter du 1^{er} avril 2020
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet au 1^{er} janvier 2020

Filière sociale:

- 1 emploi d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27.5/35 à compter du 1^{er} Mars 2020
- 2 emplois non titulaires d'Agent social temps non complet 10/35 à compter du 1^{er} Mars 2020
- 1 emploi non titulaire d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 10/35 à compter du 1^{er} Mars 2020
- 1 emploi titulaire d'Agent social à temps complet au 1^{er} janvier 2020
- 1 emploi titulaire d'Agent social à temps non complet (10/35) au 1^{er} janvier 2020

Filière médico-sociale:

- 1 emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet (25/35) au 1^{er} Février 2020
- 1 emploi à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe titulaire au 1^{er} janvier 2020
- 1 emploi d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles titulaire à temps non complet (30.57/35) au 1^{er} janvier 2020
- 2 emplois d'Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe titulaires à temps complet au 1^{er} janvier 2020
- 1 emploi d'Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet (28/35) au 1^{er} janvier 2020

- **décide de créer :**

Filière technique :

- 1 emploi d'Adjoint Technique, non titulaire à temps non complet (18/35) à compter du 1^{er} avril 2020
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet au 1^{er} Janvier 2020
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (25/35) au 1^{er} Janvier 2020

Filière Administrative:

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (20/35) à compter du 1^{er} avril 2020

Filière sociale:

- 1 emploi d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet titulaire à compter du 1^{er} Mars 2020
- 1 emploi d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10/35) titulaire au 1^{er} janvier 2020
- 1 emploi d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet titulaire au 1^{er} janvier 2020

Filière médico-sociale:

- 1 emploi d'Auxiliaire de puériculture principal titulaire de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2020
 - 1 emploi d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles titulaire à temps non complet (30.57/35) au 1^{er} janvier 2020
 - 2 emplois d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle titulaires à temps complet au 1^{er} janvier 2020
 - 1 emploi d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle titulaire à temps non complet (28/35) au 1^{er} janvier 2020
- Entérine le tableau des effectifs annexé mis à jour,
 - Confirme l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés aux budgets (principal et annexes), aux chapitres et articles prévus à cet effet,
 - Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 13 MARS 2020
à FRANSURES**

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 13/3/2020
Affiché le